



**SOLIDARITÉ**

## CHANGEMENT D'HORAIRE POUR LA PERMANENCE DES ASSISTANTS SOCIAUX

Mis en ligne le 27 août 2019

À partir du 2 septembre, les centres médicaux deviennent des espaces départementaux des solidarités. Suite à la réorganisation en interne des services du département, la permanence des travailleurs sociaux sur notre commune aura désormais lieu le jeudi matin, au pôle Atout'Age. En revanche, la PMI conserve ses horaires habituels :

- Consultations d'enfants avec le médecin de PMI et la puéricultrice, le lundi de 14 à 17 heures.
- Consultations d'enfants avec la puéricultrice, le mardi de 14 à 17 heures et le jeudi de 9 à 12 heures.

[Plus d'informations](#)



[RETOUR À LA LISTE](#)





#### **Mairie de Treillières**

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

#### **Horaires :**

##### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

##### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

##### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.